

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 21 juillet 2020 (en visioconférence)

N° : 1788

Création d'un poste de chargé de communication digitale

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), Christian Mounier (CD 84)

Participaient également : Philippe Vitel (CR), Andrée Alziari-Nègre (CR), Éric Hansen (OFB), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARBE)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1

- Considérant** Que le Comité syndical de l'ARBE, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 15 juillet dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 21 juillet 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1785) ;
- Vu** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu** L'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Considérant** Que l'ARPE-ARB continue de fonctionner en effectif constant et a privilégié la mobilité interne pour répondre aux nouveaux besoins avant d'ouvrir les postes en externe, sans exclure la possibilité d'employer des contractuels le cas échéant ;
- Considérant** Que par courrier en date du 27 mai 2020, l'agent occupant le poste de webmaster community manager a sollicité l'ARPE-ARB afin de procéder à une mise en disponibilité de 3 ans pour raisons familiales ;
- Considérant** Que la volonté de l'Agence est de renforcer la communication, notamment sur les réseaux sociaux, dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de communication mise en œuvre depuis début 2020, et son volet communication digitale ;
- Oui** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de créer un poste de chargé de communication digitale au grade d'attaché territorial (catégorie A). Ce poste permanent devra être pourvu par un titulaire avec possibilité d'ouverture à un contractuel si pas de titulaire.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- d'engager la procédure de recrutement, conformément au profil de poste établi et aux conditions susmentionnées ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'ouvrir au budget de l'ARBE, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Fait et délibéré à Marseille, le 21 juillet 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Miréille BENEDETTI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'Miréille BENEDETTI'. The signature is written over a horizontal line.